

# AVIS D'AUDIENCE

## Fusion de services publics

### Hydro One Networks Inc. a déposé une requête en vue d'obtenir l'autorisation d'acquérir Chapleau Public Utilities Corporation.

**Hydro One Networks Inc. (Hydro One) et Chapleau Public Utilities Corporation (CPUC) ont demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) d'approuver l'acquisition de CPUC par Hydro One et la poursuite de ses activités sous le nom de Hydro One.**

**Les requérants déclarent que les coûts de transaction et d'intégration ne porteront pas préjudice aux clients, et qu'ils favoriseront l'efficacité économique et la rentabilité de la distribution de l'électricité. Ils déclarent également que l'opération facilitera le maintien d'un secteur de l'électricité financièrement viable.**

**Les requérants demandent ce qui suit à la CEO :**

- Approuver la vente des actifs du réseau de distribution de CPUC à Hydro One;
- Modifier le permis de distribution d'électricité d'Hydro One pour y inclure les actifs acquis auprès de CPUC;
- Annuler le permis de distribution d'électricité de CPUC et le permis provisoire de distribution d'électricité d'Hydro One lorsque le permis de distribution d'électricité modifié pour Hydro One sera délivré;
- Approuver la transition des clients de CPUC vers les tarifs de distribution et les frais de services existants chez Hydro One approuvés par la CEO;
- Approuver l'utilisation continue des comptes réglementaires existants de CPUC approuvés par la CEO, y compris l'utilisation continue d'un compte de report utilisé pour enregistrer les coûts d'exploitation et d'entretien de CPUC en dehors des tarifs précédemment établis, et permettre à Hydro One de chercher à disposer de tout solde à une date ultérieure;
- Approuver la poursuite de l'utilisation des avenants tarifaires existants de CPUC approuvés par la CEO jusqu'à leur expiration;
- Approuver la création d'un compte de report pour l'atténuation de l'incidence du projet de loi et d'un compte de report pour les droits fonciers historiques de Chapleau;
- Fournir une exemption de l'article 3.5.11 du *Standard Supply Service Code* et des articles 2.6 et 10.6.3 du *Retail Settlement Code*, et migration des clients vers les systèmes de facturation d'Hydro One en tant que « nouveaux » clients.

#### À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Les requérants ont demandé que la demande soit jugée sans audience, mais la CEO prévoit de procéder à une audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

#### DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus. Rendez-vous sur le site [www.oeb.ca/fr/participez](http://www.oeb.ca/fr/participez) et utilisez le numéro de dossier **EB-2023-0328** pour :

- Examiner la requête;
- Présenter une demande pour devenir un intervenant
- Déposer une lettre de commentaires

#### DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **5 février 2024** pour :

- Fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite)
- Présenter une demande en vue de devenir un intervenant

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

#### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

**Commission de l'Énergie de l'Ontario**

☎ /ATS: 877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 - 17 h 00

🌐 [oeb.ca/participez](http://oeb.ca/participez)

**Hydro One Networks Inc.**

☎ 1 888-664-9376

🕒 Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h

🌐 [www.hydroone.com/francais](http://www.hydroone.com/francais)

**Chapleau Public Utilities**

☎ 1 705-864-0111

🕒 Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 17 h 00

🌐 <https://chapleau.ca/visitors/facilities/chapleau-hydro/>